



Bulletin départemental n° 380 du 2 avril 2021



Sommaire:

Pôle 1er degré :

- Appel à candidature sur postes à profil dans le cadre du mouvement départemental 2021

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Appel à candidature sur postes à profil

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Un appel à candidature est lancé pour des postes à profil vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité ;
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique pour le **11 avril 2021**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

- **Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via la messagerie académique.

Les dates des commissions d'entretien seront communiquées ultérieurement.

Recommandation :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.**

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

RAPPEL : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants du mouvement départemental, **il est donc impératif de saisir dans SIAM** le ou les vœux formulés sur ces postes.

L'application MVT1D sera ouverte du **01/04/2021 au 11/04/2021**.

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
Accès personnels à mobilité réduite :
26 rue ND des sept douleurs

**POSTES A PROFIL VACANTS
MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2021**

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

1/ Poste de conseiller pédagogique :

- Conseiller pédagogique généraliste rattaché à la circonscription de Cavillon
- Conseiller pédagogique mission maternelle et EP rattaché à la DSDEN - Avignon
- Conseiller pédagogique généraliste rattaché à la circonscription d'Orange (service partagé : 0.5 Orange + 0.5 Bollène)
- Conseiller pédagogique généraliste rattaché à la circonscription de Pertuis (service partagé : 0.5 Pertuis + 0.5 Apt)
- Conseiller pédagogique en EPS rattaché à la circonscription d'Avignon 3 (point d'attention : sur MVT1D, ce poste ISU 614 est affiché 'susceptible d'être vacant' ; il doit tout de même être saisi par le candidat).

2/ Scolarisation des élèves en situation de handicap :

- Enseignant référent CLG FRANCOIS RASPAIL - Carpentras
- Enseignant référent CLG PAUL ELUARD - Bollène
- UEM - E.P.PU LES TAMARIS - Bollène (point d'attention : sur MVT1D, ce poste de « coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement » apparaît sur son rattachement à la circonscription ASH - n° de poste : ISU 629 - CPUE ULIS TSA)

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A, le
(signature)

Avis de l'EN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **11 avril 2021**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste (H/F)	
Date de mise à jour : février 2021	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : Adjointe au DASEN en charge du 1 ^{er} degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuels) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription de Cavaillon	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription.	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires :	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Détail des missions : <ul style="list-style-type: none">➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires)➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles➤ Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription et des réformes pédagogiques➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE)➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques➤ Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN➤ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail	

Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF (ou à défaut s'engager à l'obtenir dans les trois années scolaires suivant la prise de poste)

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Aptitudes à l'écoute et à la communication
- Organisation, méthode, curiosité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité et discrétion
- Grande loyauté institutionnelle

Contraintes et difficultés du poste :

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique mission maternelle et éducation prioritaire (H / F)	
Date de mise à jour : Mars 2021	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : IEN en charge des missions maternelle et Education prioritaire Adjointe au DASEN en charge du 1 ^{er} degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuel) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : Adjoint au DASEN 1 ^{er} degré	Horaires : Régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : Le poste est rattaché à la DSDEN de Vaucluse, sous l'autorité administrative de l'A-DASEN-1D et l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge des missions maternelle et éducation prioritaire.	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF maternelle
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires : Collectivités territoriales, structures associatives, structures de la petite enfance, INSPE	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur Académique en charge du premier degré, le conseiller pédagogique qui exerce une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré mais ses actions se concentrent sur un domaine d'enseignement pour lequel il est recruté. En lien fonctionnel avec l'IEN en charge de la mission maternelle et éducation prioritaire, le Conseiller Pédagogique Départemental participe, dans le cadre des réseaux d'établissements, à la mise en œuvre de la politique pédagogique et éducative dans les domaines concernés.	
Missions générales du CPD : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants, conduire et évaluer ces projets ; ➤ Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes ; ➤ Contribuer à l'inventaire des ressources locales ; ➤ Accompagner et soutenir les équipes dans la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques, notamment en favorisant le partenariat avec les structures du domaine ; ➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation ; ➤ Elaborer des documents pédagogiques et assurer leur diffusion ; ➤ Organiser des événements à portée départementale ou académique ; ➤ Participer à des commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen et de concours. 	
Missions particulières du CPD maternelle et éducation prioritaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les enseignants et les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des enseignements spécifiques à la maternelle et à l'éducation prioritaire ; ➤ Renseigner les enquêtes, évaluer les actions menées et tenir à jour des synthèses ; 	

- Suivre la mise en place des parcours de formation des enseignants en REP et REP+ ;
- Mutualiser les différentes actions pédagogiques recensées et savoir les présenter pour impulser de nouvelles démarches dans les classes ;
- Mettre à disposition des équipes des ressources dans le domaine de la maternelle via les outils numériques ;
- Concevoir et animer des actions de formation ;
- Contribuer à la promotion de la maternelle par le biais d'actions à portée départementale ou académique ;
- Participer à l'animation du Groupe Départemental Maternelle ;
- Animer le groupe des coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire.

Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF maternelle (ou à défaut s'engager à l'obtenir dans les trois années scolaires suivant la prise de poste)

Savoir-faire / Compétences :

- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte ;
- Elaborer des projets à l'échelle du département ;
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative et savoir rendre compte ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Maîtriser les outils de bureautique et les TICE ;
- Maîtriser les outils collaboratifs et de formation à distance.

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux ;
- Connaître de manière approfondie les ressources et les partenaires potentiels dans son domaine ;
- Connaître de manière experte la pédagogie et la didactique.

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe ;
- Sens de la communication, aisance relationnelle ;
- Planification et conduite de réunion ;
- Organisation, méthode, curiosité ;
- Grande disponibilité.

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste (H/F)	
Date de mise à jour : février 2021	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : Adjointe au DASEN en charge du 1 ^{er} degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuels) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription d'Orange	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription d'Orange et de Bollène	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires :	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Détail des missions : <ul style="list-style-type: none">➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires)➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles➤ Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription et des réformes pédagogiques➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE)➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques➤ Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN➤ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail	

Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF (ou à défaut s'engager à l'obtenir dans les trois années scolaires suivant la prise de poste)

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Aptitudes à l'écoute et à la communication
- Organisation, méthode, curiosité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité et discrétion
- Grande loyauté institutionnelle

Contraintes et difficultés du poste :

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste (H/F)	
Date de mise à jour : février 2021	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : Adjointe au DASEN en charge du 1 ^{er} degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuels) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription de Pertuis	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription de Pertuis et Apt	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires :	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Détail des missions : <ul style="list-style-type: none">➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires)➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles➤ Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription et des réformes pédagogiques➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE)➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques➤ Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN➤ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail	

Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF (ou à défaut s'engager à l'obtenir dans les trois années scolaires suivant la prise de poste)

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Aptitudes à l'écoute et à la communication
- Organisation, méthode, curiosité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité et discrétion
- Grande loyauté institutionnelle

Contraintes et difficultés du poste :

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS (H / F)	
Date de mise à jour : février 2021	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : IEN en charge de la mission EPS Adjointe au DASEN en charge du 1er degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuel) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de circonscription	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription.	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF EPS
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs : équipe EPS, collectivités locales et autres partenaires	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Missions générales du CPC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires) ; ➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles ; ➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe ; ➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques ; ➤ Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français ➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE) ; ➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques ; ➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail. 	
Missions particulières du CPC EPS: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller l'IEN de la circonscription dans le domaine de l'enseignement de l'EPS à l'école ; ➤ Participer aux différents groupes de travail départementaux, dont le groupe départemental EPS animé par l'IEN EPS et le CPD EPS ; 	

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'EPS dans sa circonscription, aider et conseiller les enseignants à définir et mettre en place une programmation équilibrée de l'EPS ;
- Contribuer à la mise en œuvre du plan départemental de formation en EPS dans sa circonscription avec un regard particulier sur les spécificités locales ;

- Aider et conseiller les enseignants avec un regard particulier sur les activités à encadrement renforcé et sur les activités pratiquées à l'occasion des sorties et voyages scolaires avec nuitée ;
- Participer à la définition avec les collectivités territoriales des conventions et dispositifs-cadre nécessaires à l'accès aux installations sportives ;
- Travailler en lien avec les ETAPS à la mise en place de l'EPS dans les communes ;
- Favoriser l'apprentissage de la natation dans les circonscriptions ;
- Habilitier les intervenants bénévoles désireux d'apporter leur contribution à l'enseignement de l'EPS en natation, cyclisme et escalade afin de permettre leur agrément par l'IA-DASEN ;
- Participer à la dynamique du sport scolaire par la coopération avec l'USEP.

Formation / Expérience professionnelle :

Etre titulaire du CAFIPEMF option EPS (ou à défaut s'engager à l'obtenir dans les trois années scolaires suivant la prise de poste)

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies, les outils collaboratifs et de formation à distance

Compétences spécifiques :

- Maîtrise de la didactique des activités physiques et sportives permettant d'atteindre les objectifs et les attendus de fin de cycle dans les différents champs d'apprentissage définis par les programmes en EPS ;
- Maîtrise de la réglementation spécifique liée à la pratique des activités physiques et sportives à l'école et lors des sorties et voyages scolaires avec nuitée (taux d'encadrement, conditions de pratique) ;
- Etre à l'aise dans la pratique des activités physiques enseignées à l'école.

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Organisation, méthode, curiosité
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant référent pour la solarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) secteur Carpentras 1	
Date de mise à jour : 23 / 03 / 21	Textes de référence : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret 2014-1485 du 11-12-2014 concernant les dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Décret du 24-08- 2010 instituant une indemnité de fonctions aux ERSEH Arrêté du 24-08-2010 fixant le taux de l'indemnité des ERSEH Circulaire n° 2016-117 du 8 -08- 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap
Fiche validée par : IEN ASH	Indemnités : Pour les titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI, versement mensuel de l'indemnité 0408 d'un montant de 844,20€/an. Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 002 d'un montant de 2500€/an. Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) au prorata de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : IEN ASH	Horaires : 1607 heures annualisées Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine de travail répartie sur cinq jours
Rattachement administratif : collège François Raspail Carpentras	Conditions : secteur d'intervention à consulter
	Quotité : plein temps
Lien avec des partenaires : parents d'élèves, MDPH, personnels des établissements scolaires du premier et du second degré, médecins EN, professionnels de santé de service social et médico-social	Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien
Résumé de l'activité : L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) assure, au sein de l'Education nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des parents et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
Détail des missions : 1. L'ERSEH au service du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap sur son secteur : - réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de scolarisation afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours. - informe l'ensemble des acteurs des éléments nécessaires à la bonne information de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. - veille aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève pour lequel il est désigné enseignant référent. - accompagne la constitution du dossier de demande de compensation.	

2. L'ERSEH, acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap :

- assure auprès des parents une mission d'accueil et d'information.
- est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève en situation de handicap (en établissement scolaire, unité d'enseignement dans le médico-social, en milieu hospitalier) sur son secteur d'intervention.
- procède selon les modalités de coopération avec la MDPH définies au niveau départemental
- assure le respect du calendrier de transmission des demandes de compensation.

3. En application des décisions de la CDAPH et en vue de favoriser leur réalisation, l'ERSEH :

- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap sur son secteur.
- alerte l'IEN ASH de tout problème structurel de mise en œuvre du PPS.
- est l'interlocuteur essentiel de toutes les parties prenantes de ce projet.
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- signale les points de vigilance et apporte les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des PPS à l'IEN ASH, ainsi qu'à l'IEN Chargé de Circonscription pour les élèves du premier degré, le chef d'établissement pour les élèves du second degré, ou le directeur d'établissement médico-social dès que cela s'avère nécessaire.

4. L'ERSEH, contribuant à la collecte des données constituant le tableau de bord de l'IEN ASH :

- communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention. Pour cela il organise les données nécessaires et garantit leur suivi, notamment dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de la préparation des affectations.
- renseigne quotidiennement l'application académique de suivi des parcours personnalisés de scolarisation.
- renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales.
- remet son rapport d'activité à l'IEN ASH en fin d'année.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Savoir-faire / Compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des tableurs type Excel
- Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les prendre en compte dans chaque PPS
- Bonnes compétences organisationnelles (approche rigoureuse de gestion et de suivi administratif)
- Aptitude à la conduite de réunion
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
- Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Connaissances :

- Cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les besoins de compensation des élèves en situation de handicap
- Organisation et fonctionnement des MDPH
- Démarche et outils d'élaboration et de mise en œuvre du PPS

Savoir-être / Qualités :

- Réserve professionnelle et discrétion
- Strict respect du secret professionnel partagé
- Gestion de situations complexes et résistance au stress

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail complexe
Mobilité importante – véhicule personnel indispensable
Calendrier : fin de l'année scolaire

Modalités de candidature :

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant référent pour la solarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) secteur Bollène	
Date de mise à jour : 23 / 03 / 21	Textes de référence : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret 2014-1485 du 11-12-2014 concernant les dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Décret du 24-08- 2010 instituant une indemnité de fonctions aux ERSEH Arrêté du 24-08-2010 fixant le taux de l'indemnité des ERSEH Circulaire n° 2016-117 du 8 -08- 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap
Fiche validée par : IEN ASH	Indemnités : Pour les titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI, versement mensuel de l'indemnité 0408 d'un montant de 844,20€/an. Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 002 d'un montant de 2500€/an. Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) au prorata de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : IEN ASH	Horaires : 1607 heures annualisées Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine de travail répartie sur cinq jours
Rattachement administratif : collège Paul Eluard - Bollène	Conditions : secteur d'intervention à consulter
	Quotité : plein temps
Lien avec des partenaires : parents d'élèves, MDPH, personnels des établissements scolaires du premier et du second degré, médecins EN, professionnels de santé de service social et médico-social	Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien
Résumé de l'activité : L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) assure, au sein de l'Education nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des parents et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
Détail des missions : 1. L'ERSEH au service du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap sur son secteur : - réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de scolarisation afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours. - informe l'ensemble des acteurs des éléments nécessaires à la bonne information de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. - veille aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève pour lequel il est désigné enseignant référent. - accompagne la constitution du dossier de demande de compensation.	

2. L'ERSEH, acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap :

- assure auprès des parents une mission d'accueil et d'information.
- est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève en situation de handicap (en établissement scolaire, unité d'enseignement dans le médico-social, en milieu hospitalier) sur son secteur d'intervention.
- procède selon les modalités de coopération avec la MDPH définies au niveau départemental
- assure le respect du calendrier de transmission des demandes de compensation.

3. En application des décisions de la CDAPH et en vue de favoriser leur réalisation, l'ERSEH :

- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap sur son secteur.
- alerte l'IEN ASH de tout problème structurel de mise en œuvre du PPS.
- est l'interlocuteur essentiel de toutes les parties prenantes de ce projet.
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- signale les points de vigilance et apporte les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des PPS à l'IEN ASH, ainsi qu'à l'IEN Chargé de Circonscription pour les élèves du premier degré, le chef d'établissement pour les élèves du second degré, ou le directeur d'établissement médico-social dès que cela s'avère nécessaire.

4. L'ERSEH, contribuant à la collecte des données constituant le tableau de bord de l'IEN ASH :

- communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention. Pour cela il organise les données nécessaires et garantit leur suivi, notamment dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de la préparation des affectations.
- renseigne quotidiennement l'application académique de suivi des parcours personnalisés de scolarisation.
- renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales.
- remet son rapport d'activité à l'IEN ASH en fin d'année.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Savoir-faire / Compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des tableurs type Excel
- Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les prendre en compte dans chaque PPS
- Bonnes compétences organisationnelles (approche rigoureuse de gestion et de suivi administratif)
- Aptitude à la conduite de réunion
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
- Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Connaissances :

- Cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les besoins de compensation des élèves en situation de handicap
- Organisation et fonctionnement des MDPH
- Démarche et outils d'élaboration et de mise en œuvre du PPS

Savoir-être / Qualités :

- Réserve professionnelle et discrétion
- Strict respect du secret professionnel partagé
- Gestion de situations complexes et résistance au stress

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail complexe
Mobilité importante – véhicule personnel indispensable
Calendrier : fin de l'année scolaire

Modalités de candidature :

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avant le 11 avril 2021 avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

<p>Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur d'Unité d'enseignement autisme maternelle SESSAD Haut Vaucluse</p>	
<p>Date de mise à jour : 23/03/2021</p>	<p>Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20. Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017. Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).</p>
<p>Fiche validée par : IEN ASH</p>	<p>Indemnités : Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'un montant de 1765€/an. Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 844,20€/an. Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 001 de Mission Particulière 1er degré</p>
<p>Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : le directeur du SESSAD Haut Vaucluse (rattaché à l'IME Le Grand Colombier) Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH</p>	<p>Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein du SESSAD</p>
<p>Rattachement administratif : SESSAD Haut Vaucluse - établissement médico-social Le Grand colombier</p>	<p>Conditions : Affectation à titre définitif</p>
<p>Lieu d'exercice : EPPU Les Tamaris, Bollène</p>	<p>Quotité : Temps complet professeur des écoles</p>
<p>Public accueilli : élèves d'âge préélémentaire</p>	<p>Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien</p>
<p>Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)</p>	
<p>Spécificités de la mission :</p> <p>L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.</p> <p>Objectif poursuivi au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines et en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Chacun des cinq domaines est essentiel au</p>	

développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.

Missions essentielles de l'enseignant :

- prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective,
- remédiation aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école,
- promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

Détail des missions :

L'enseignant-e

- met en œuvre un enseignement s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle
- identifie les apprentissages visés en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves de l'UE, les conçoit et les met en œuvre dans la classe.
- est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès de l'élève durant sa scolarité à l'école maternelle
- pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels,
- contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant
- partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage, des observations et des outils de réflexion communs.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- intègre dans son analyse les apports des autres professionnels.
- favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il-elle informe et dont il-elle recueille les avis.
- contribue à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe médico-sociale à laquelle il-elle appartient
- contribue à la construction d'une relation de coopération avec la communauté éducative de l'école.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme.

Connaissances :

L'Ecole inclusive et les dispositifs dédiés.
Les troubles du spectre autistique et la réponse aux besoins des élèves avec autisme.

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme
Capacité d'organisation
Qualités rédactionnelles

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer le dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr